

CONTRAT DE LOCATION - ANNEE 2020

Nom :

Prénom :

Adresse

Code postal : Ville :

Pays : Tél/Port :

Email:

Choix de l'emplacement :

☐ Tente 4 pers

☐ Tente 6/8 pers

Occupants :

Nom / Prénom : Date de Naissance

Nom / Prénom : Date de Naissance

Nom / Prénom : Date de Naissance

Nom / Prénom : Date de Naissance

Nom / Prénom : Date de Naissance

Nom / Prénom : Date de Naissance

Nom / Prénom : Date de Naissance

Nom / Prénom : Date de Naissance

Date d'arrivée :/...../..... à partir de.....h

Date de départ :/...../..... jusqu'àh

TARIFS :

TENTES AMENAGEES	NUITEE SEJOUR DE 2 A 6 NUITEES			SEMAINE (7 NUITEES)		
	4 Pers		6/8 Pers	4 Pers		6/8 Pers
Basse saison	36		54	210		315
Haute saison (01/07-31/08)	50		75	280		420

COUT TOTAL SEJOUR :

NB ADULTES	NB ENFANTS + 3ANS	Coût séjour	
		COURT SEJOUR TENTE	SEMAINE TENTE AMENAGEE
COUT TOTAL			
FORFAIT LOCATION DE DRAPS (5€/lit)			
FORFAIT LIT BEBE (5€/lit)			
TOTAL AVEC OPTIONS			

Montant de l'acompte (30% coût du séjour à régler à la réservation) :

Taxe de séjour : 0,5 €/adulte/nuitée :à régler en fin de séjour

PRIX TOTAL DU SEJOUR :

Mode de règlement : ☐ Chèque bancaire à l'ordre de « SAULIERE Emilie Camping des vignes »
☐ Espèces ☐ Virement bancaire ☐ CB via KE-Booking

Le solde de votre séjour sera payable la veille du départ. La réservation n'est effective qu'après le versement de 30% d'acompte du montant total du séjour

Occupant : Signature précédée de « lu et approuvé » :

La signature du présent contrat vaut acceptation de l'ensemble des conditions générales de vente détaillées ci-après.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les réservations s'effectuent uniquement par le biais du contrat de réservation. Le contrat de réservation doit nous être renvoyé accompagné d'un acompte de 30% de la somme totale du séjour dans un délai de 7 jours.

A la réception de votre contrat de réservation et de l'acompte, nous vous ferons parvenir une confirmation de réservation. Le solde de votre séjour sera payable la veille du départ.

Annulation de séjour

- En dehors de ces cas de force majeure, pour tout séjour annulé plus de 30 jours avant la date d'arrivée, nous retiendrons l'équivalent de 30% du séjour. Entre 30 et 8 jours avant le séjour, 60% du montant du séjour vous sera facturé. Pour tout séjour annulé dans les 7 jours précédant la date d'arrivée, interrompu ou non consommé pour quelque raison que ce soit, aucun changement de date ne sera proposé et la totalité du montant du séjour réservé sera redevable.

- En cas de départ anticipé, les dates figurant sur votre contrat de réservation feront foi pour le paiement du solde du séjour. Aucune assurance annulation n'est disponible.

- Les annulations doivent nous parvenir par lettre recommandée ou par voie internet avec accusé de réception.

- **COVID-19 : Si les dates de séjours sont incluses dans une période de confinement obligatoire, le client peut, soit :**

- annuler son séjour et être remboursé de l'intégralité de ses versements.

- demander un bon cadeau de la valeur de ses versements, valable 18 mois.

- reporter son séjour dans les saisons 2020 ou 2021 en accord avec l'hébergeur.

L'arrivée pour les tentes aménagées doit avoir lieu à partir de 16h00, et le départ avant 11h00

Assurance responsabilité civile obligatoire

Tout client doit être assuré par sa propre assurance responsabilité civile. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, d'incendie, d'intempéries et de cas d'incident relevant de la responsabilité du client.

Les animaux ne sont pas autorisés sur le site

Pour la location des tentes aménagées un chèque de 300€ pour le matériel et mobilier et un chèque 45€ pour le ménage pourront vous être demandés en fin de séjour en cas d'anomalie en fin de séjour.

Le matériel et mobilier de chaque tente aménagée fait l'objet d'un état des lieux à l'entrée et la sortie des campeurs. Toute anomalie doit être signalée à l'arrivée. **En cas de manque de matériel et/ou de dégradation de la tente et de ses aménagements, un chèque de 300€ sera demandé et encaissé.** Tout problème en cours de séjour doit être déclaré pour être solutionné au plus vite.

Le nettoyage est à la charge du locataire. En fin de séjour en cas de ménage incomplet un chèque de ménage sera réclamé.

Réclamation

Toute réclamation éventuelle pendant ou à la suite d'un séjour, devra être formulée par écrit et envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 15 jours suivant votre séjour. Tout campeur est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping.

L'ensemble des conditions générales de vente est disponible via le lien : https://docs.wixstatic.com/ugd/70c31a_3b1cac978b374a1fb8d9b012477231be.pdf